



Marché commun de l'Afrique
orientale et australe

APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE D'ADMINISTRATEUR À LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE DU COMESA

La Commission de la concurrence du COMESA (ci-après dénommée « la Commission ») est une entité régionale constituée en vertu de l'article 6 du Règlement du COMESA relatif à la concurrence (ci-après dénommé « le Règlement ») promulgué en vertu de l'article 55 du Traité du COMESA. La Commission est chargée de promouvoir la concurrence et d'améliorer le bien-être des consommateurs dans le Marché commun. Les principales fonctions de la Commission consistent à surveiller les marchés et à enquêter sur les pratiques commerciales anticoncurrentielles, à contrôler les fusions et autres formes d'acquisitions dans le Marché commun et à intervenir en qualité de médiateur dans les litiges opposant les États membres en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles. La Commission, située à Lilongwe, Malawi, a démarré ses activités le 14 janvier 2013. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet de la Commission, à l'adresse <http://www.comesacompetition.org/>.

La Commission prévoit de recruter des ressortissants des États membres du COMESA qui possèdent les qualifications requises pour occuper le poste professionnel de juriste (P2) à pourvoir à la Commission située à Lilongwe, Malawi.

INTITULÉ DE POSTE :	Juriste
GRADE :	Niveau professionnel (P2)
ÉCHELLE SALARIALE :	39,743 \$ Com - 50,076 \$ Com par an
DIVISION :	Services juridiques et Conformité
MANDAT :	Un contrat à durée déterminée de quatre (4) ans. La prolongation du contrat est subordonnée à la disponibilité des fonds, à l'exécution du contrat par le titulaire et à l'approbation des plans de travail annuels successifs par la Commission de la concurrence du COMESA.
NOMBRE DE POSTES :	Un (1)
LIEU D'AFFECTATION :	Lilongwe
REND COMPTE AU :	Responsable des Services juridiques et Conformité
TYPE DE CONTRAT :	Employé de la Commission sous contrat de travail à durée déterminée relevant de la catégorie des services professionnels.

1. Responsabilités

Sous la supervision générale du directeur de la Commission et la supervision directe du responsable des Services juridiques et Conformité, le juriste est chargé de fournir des services et des conseils juridiques à la Commission et de veiller au respect de tous les instruments juridiques pertinents du COMESA et à la protection des intérêts de la Commission.

En plus des aspects généraux susmentionnés, le titulaire assume les fonctions et responsabilités particulières suivantes en appui au responsable des Services juridiques et Conformité :

- Préparer des avis juridiques sur diverses questions de fond et de procédure, y compris celles liées à l'administration, à la passation de marchés, aux contrats et à d'autres questions opérationnelles ;
- Effectuer des recherches et des analyses juridiques approfondies et préparer des avis, des études, des mémoires et des rapports juridiques ;
- Aider à l'élaboration, à l'interprétation et à la mise en œuvre de la législation interne, des décisions, des directives, etc. ;
- Veiller à ce que les droits et les moyens de défense soient respectés dans les procédures prévues aux parties 3, 4 et 5 du Règlement ;
- Veiller à ce que les projets de décisions de la Commission tiennent dûment compte des faits pertinents ;
- Aider à la négociation et à la rédaction des engagements et veiller à l'exactitude des engagements pris par les entreprises envers la Commission ;
- Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices, des procédures et des manuels pertinents, notamment en ce qui concerne les procédures d'enquête et l'éthique, la fouille des locaux, les questions de confidentialité, les exemptions, etc. en vertu du Règlement et des Règles du COMESA relatifs à la concurrence ;
- Évaluer et examiner toutes les exceptions possibles en vertu du Règlement en ce qui concerne les organismes professionnels et autres acteurs économiques dans le Marché commun et élaborer des lignes directrices à cet égard ;
- Veiller à ce que les entreprises se conforment à la loi, tant dans sa forme que dans son fond, fournir des conseils aux entreprises sur les questions de conformité au Règlement du COMESA relatif à la concurrence, et aider les entreprises ou autres personnes à rédiger des programmes de conformité en matière de concurrence ;
- Se tenir au fait de l'évolution de la situation ou des meilleures pratiques aux niveaux régional et international en matière de droit de la concurrence et recommander un examen politique et juridique approprié ;
- Rédiger des documents juridiques et des avis généraux pour publication dans le Journal officiel du COMESA ;
- Soumettre des rapports de performance au responsable de la division Services juridiques et Conformité, au besoin ; et
- Entreprendre toute autre tâche conforme à la présente description de poste qui peut être exigée ou déléguée par le responsable de la division Services juridiques et Conformité.

2. Qualifications universitaires

- Au moins un baccalauréat en droit d'une université reconnue, avec une forte préférence pour le droit commercial, le droit contractuel, le droit de la concurrence ou le droit de la consommation.
- Être habilité(e) à pratiquer le droit dans n'importe quel État membre du COMESA.
- Une maîtrise dans l'une ou l'autre de ces disciplines constituerait un atout supplémentaire.

3. Expérience

Au moins six (6) ans d'expérience, après l'obtention du diplôme, en droit, incluant le litige, l'analyse juridique, la recherche et la rédaction de rapports.

Une expérience professionnelle au sein d'une autorité nationale chargée de la concurrence et/ou des consommateurs constituerait un atout supplémentaire.

4. Compétences

- Excellentes compétences techniques dans le traitement des questions juridiques/politiques.
- Excellentes aptitudes à la communication orale et écrite et une capacité à influencer les processus multipartites.
- Être capable de s'acquitter de tâches multiples et de travailler sous pression avec un large éventail de personnes et d'institutions.
- Maintenir la confidentialité au plus haut niveau en tout temps.
- Faire preuve d'une pensée créative et être capable de résoudre les problèmes.
- Excellentes aptitudes interpersonnelles et la capacité de travailler dans un environnement multiculturel et multinational.
- Excellentes compétences en informatique.
- Compétences démontrées en gestion des relations, y compris des aptitudes avérées à l'écoute et un bon jugement en affaires.
- Capacité d'habiliter et d'inspirer les autres à traduire une vision en résultats ; d'identifier de façon proactive les enjeux, les possibilités et les risques stratégiques ; d'établir et de maintenir des relations avec un large éventail de personnes pour comprendre les besoins et obtenir le soutien nécessaire à l'orientation organisationnelle ; de prévoir et de résoudre les conflits en recherchant des solutions mutuellement acceptables ; de favoriser le changement et l'amélioration ; d'accepter le statu quo ; de faire preuve de courage pour prendre des positions impopulaires.
- Capacité à diriger et assumer la responsabilité d'intégrer des perspectives sexospécifiques, et à assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité ; connaissance des stratégies et engagement en faveur de l'objectif d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi le personnel.
- Connaissance et compréhension de l'objet et des objectifs du Traité du COMESA, du Règlement du COMESA relatif à la concurrence et des Règles de concurrence du COMESA.
- Une connaissance des activités de la Commission de la concurrence du COMESA et du programme d'intégration régionale du COMESA est fortement recommandée.

5. Critères linguistiques

Doit maîtriser l'anglais et/ou le français et/ou l'arabe (à l'oral comme à l'écrit). Une combinaison de deux ou de toutes ces langues serait un atout supplémentaire.

6. Critères d'éligibilité

Le candidat doit être citoyen d'un État membre du COMESA et ne doit pas être âgé de plus de 55 ans au moment du dépôt de la candidature.

7. Réception des candidatures

Les candidatures DOIVENT être soumises par l'intermédiaire des ministères de coordination des États membres respectifs sur le FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU COMESA, qui peut être obtenu sur le site web suivant du COMESA : <http://www.comesa.int/>. Les candidatures soumises

directement à la Commission ne seront pas prises en considération et seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Seuls les candidats qui sont membres du personnel de la Commission de la concurrence du COMESA sont habilités à soumettre leur candidature directement à la Commission. En outre, les candidatures qui ne sont pas accompagnées des Formulaires de candidature du COMESA ne seront pas prises en compte.

8. Format et date finale des candidatures

Les candidatures doivent être soumises aux ministères de coordination des États membres respectifs du COMESA. Les ministères de coordination de chaque État membre peuvent être consultés sur le lien suivant du site web de la Commission :

<https://www.comesacompetition.org/http://www.comesacompetition.org/merger/cases/2013-2018/opportunities/>

Les candidats sont tenus de soumettre leur candidature aux ministères de coordination du COMESA des États membres respectifs, soit en personne, soit par voie électronique.

Les candidatures DOIVENT parvenir aux ministères coordinateurs avant le vendredi **7 octobre 2022**. En conséquence, les rapports de présélection des ministères coordinateurs, accompagnés de tous les documents pertinents des candidats retenus, doivent parvenir à l'adresse ci-après au plus tard le vendredi **28 octobre 2022**.

The Director and Chief Executive Officer,
COMESA Competition Commission,
Kangombe House, 5th Floor – West Wing,
P.O Box 30742 :
Lilongwe 3,
MALAWI